



Commune de Servion
Bureau technique

Procédures à suivre pour l'installation d'une piscine ou d'un jacuzzi

**Fixe = non démontable d'une saison à l'autre*

***Démontable = qui peut être démonté d'une saison à l'autre*

Types de bassin	Procédures	Documents annexés à la demande
Piscine fixe*	Enquête publique	Documents usuels CAMAC dont le formulaire <u>EN-VD-11</u> <u>Si eau chauffée par 1 pompe à chaleur (PAC) :</u> - Fonctionnement uniquement entre 7h et 19h - Fiche technique indiquant la puissance maximale de jour (dB(A)) <i>Pour information : pour le canton valeur cible de référence 30 db(A) à 10 m et valeur maximale admise 35 db(A) à 10 m</i>
Piscine démontable** > 20 m3		
Jacuzzi***		
Piscine <u>chauffée</u>		
Situé en zone S de protection des eaux		
Situé Hors Zone à Bâtir		
A usage de plus de 1 famille = collectif		
Piscine**** démontable ≤ 20 m3	Autorisation de construire dite de minime importance	Fiche technique de l'objet + situation sur la parcelle <i>La directive DCPE 501 relative à l'évacuation des eaux sera annexée à l'autorisation municipale</i>
Piscine**** volume ≤ 5 m3	Aucune demande d'autorisation	/

*** plan de situation demandé : extrait du registre foncier datant de moins d'un an

****non chauffée

Procédure susceptible d'être modifiée, ne fait pas force de loi